



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES DOMMAGES

SERRURES DE COFFRE-FORT

ATTESTATION DE CERTIFICATION A 2 P

Le droit d'usage de la marque A2P a été attribué, conformément au Règlement de certification H 71, jusqu'au 17/09/2007, à la Société désignée ci-après en sa qualité de *fabricant* :

Raison sociale : *Société SARGENT & GREENLEAF*

Adresse : 1, Security drive
40356 NICHOLASVILLE
KENTUCKY(U.S.A.)

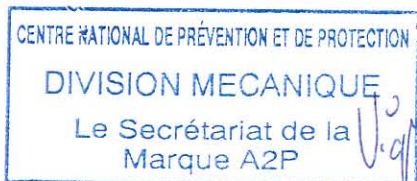
Téléphone : (00 1) 606 885 94 11

pour sa serrure de coffre-fort, de marque SARGENT & GREENLEAF, commercialisée sous la référence 6880, et fabriquée à : ESKILSTUNA 631 02 (Suède).

La validité de cette attestation peut être vérifiée auprès du C.N.P.P. (BP 2265 - 27950 SAINT-MARCEL - Tél. 02.32.53.64.00) qui, par délégation de l'A.P.S.A.D., assure le secrétariat technique de la marque A2P.

Cette serrure de coffre-fort, certifiée de niveau B, sous le numéro CM 1.38, comporte 1 modèle couvert par la marque A2P ; celui-ci est identifié dans l'annexe à la présente attestation.

Le Secrétariat de la Marque Paris, le 17 septembre 1997
✓ Le Secrétaire d'A.P.S.A.D. Cert.



La présente attestation est composée de 2 pages.